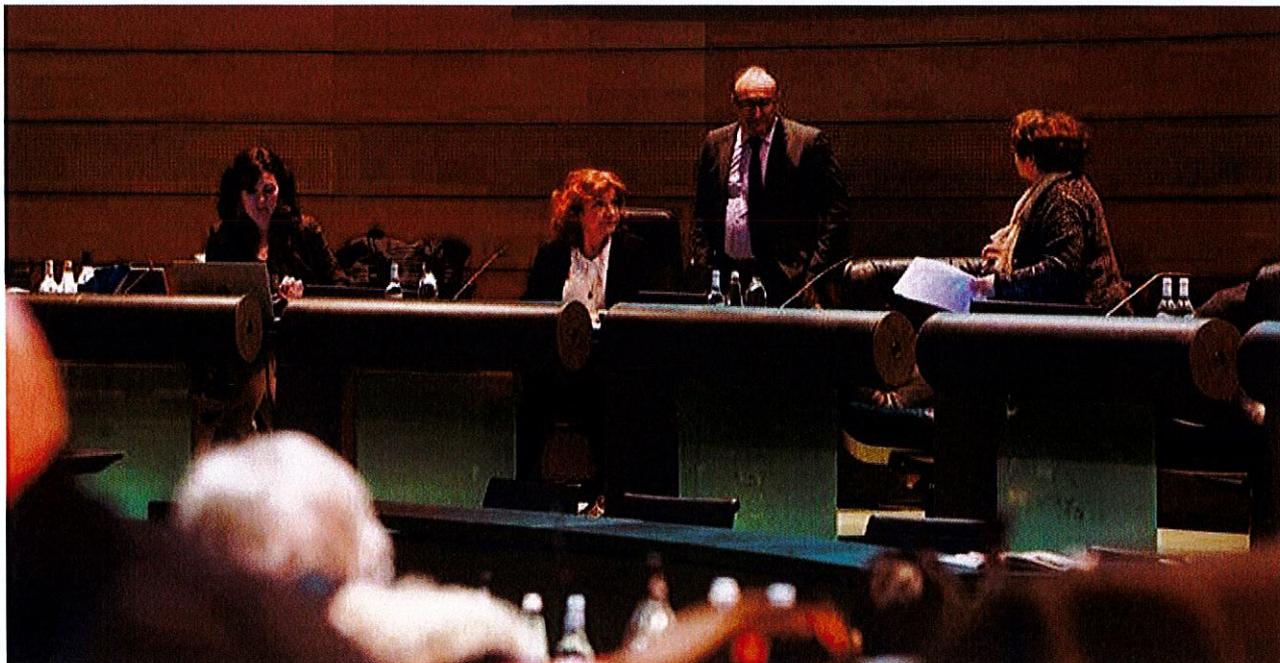


# Le Cesec de Corse pousse pour Air Corsica

🕒 1 min • PIERRE NEGREL, pnegrel@corsematin.com



**Le Conseil économique social environnemental et culturel de Corse s'est réuni hier à Bastia.**

**L'instance consultative émet un avis favorable à l'attribution des lignes de bord à bord à la compagnie régionale. Elle s'inquiète également pour l'avenir des lignes Bastia-Paris et Ajaccio-Paris**

**D**ans l'épineux dossier de la desserte aérienne de l'île, le Conseil économique, social et culturel de Corse (Cesec) ne cache pas ses préférences. Réunie hier à Bastia, cette instance consultative constituée de personnalités issues du monde socio-économique a donné un avis favorable au rapport qui sera examiné demain par l'Assemblée de Corse. Son objet : la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation des lignes reliant les quatre aéroports corses et les aéroports de Nice et Marseille. Une DSP de quatre ans, que le rapport présenté à l'Assemblée de Corse prévoit d'attribuer à Air Corsica.

## **Des réserves sur le plan environnemental**

Dans un avis adopté à l'unanimité, le Cesec se prononce en faveur de cette attribution. Il émet toutefois un certain nombre de réserves, regrettant notamment que **« dans le rapport présenté, ne figure aucun volet environnemental »**.

Mais l'instance consultative voit plus loin que le vote prévu jeudi à l'Assemblée de Corse. Elle se prononce également sur l'avenir des lignes Paris-Bastia et Paris-Ajaccio, dont l'attribution n'interviendra qu'au mois de mars. Sur ces liaisons, le groupement Air Corsica-Air France (attributaire historique de la DSP) doit faire face à une offre concurrente de la compagnie espagnole Volotea.

Une concurrence vue d'un très mauvais œil par le Cesec, qui **« s'inquiète des conséquences que la perte de ces liaisons pourrait avoir pour Air Corsica et, plus encore, des situations sociales que cela engendrerait pour les salariés d'Air Corsica et Air France »**. Dans un autre attendu, adopté après quelques corrections consécutives au vote d'un amendement, le conseil économique et social se prononce d'ailleurs officiellement pour qu'**« Air Corsica (et son co-traitant Air France) reste attributaire de ces lots »**.